



Réunion de lancement

"1 jeune, 1 logement, 1 avenir"

14 février 2022



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



ActionLogement 


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ 


Bresse Louhannaise
Intercom



- I. Contexte
- II. L'articulation avec les principaux dispositifs existants
- III. Les objectifs de l'action "1 jeune, 1 logement, 1 avenir"
- IV. Le déroulé de l'action
- V. L'innovation au coeur de l'action
- VI. La Gouvernance du projet
- VII. Le calendrier de l'action
- VIII. Perspectives
- IX. Financements actuels





I. Contexte

La **Mission Locale de la Bresse Louhannaise** intervient sur les quatre communautés de communes : **Bresse Louhannaise Intercom'**, **Bresse Nord Intercom'**, **Bresse Revermont 71**, **Terres de Bresse**.

La MILOBL fait partie du **service public de l'emploi** et accompagne les **16-25 ans sortis du système scolaire** dans les domaines de **l'emploi**, **l'orientation**, la **formation** et la **vie quotidienne**.

A ce titre la **thématique logement** est abordée à de nombreuses reprises.





I. Contexte (suite)

Les solutions en terme de **logement** correspondent à des **réponses adaptées aux difficultés de mobilité** sur le territoire.

Le territoire a un **habitat dispersé** (petits villages, hameaux et maisons isolées, dans un territoire de 56 000 habitants, avec une ville centre Louhans de 6 500 habitants et près de 80% de communes rurales).





I. Contexte (suite)

Le territoire a **peu de services de transport en commun** (lignes scolaires et deux lignes régulières Châlon - Louhans -Lons et Louhans -Cuisery), d'où un maillage transport en commun très faible.

Pour cette raison, la Mission locale s'est engagée en 2002 dans une démarche d'expérimentation d'actions de mobilité, qui a conduit en 2009 à la constitution d'une association indépendante, **Mission Mobilité**, qui a repris et étendu les services mobilité aux personnes en insertion professionnelle.





I. Contexte (suite)

Une **ligne SNCF** (Dijon – Louhans – Bourg) avec des **horaires peu nombreux**.
Le territoire est encadré par deux autoroutes (A6 et A39) qui rapprochent de Dijon et Lyon.
Les **déplacements intra territoire** sont plus **difficiles**, d'autant que le territoire est grand et avec un habitat dispersé.





I. Contexte (suite)

Pour les **jeunes sans permis**, la **mobilité** reste un **vrai frein** à l'accès aux services, à la formation et à l'emploi.

La **plateforme Mission Mobilité** apporte des services et des réponses alternatives, mais pour certains déplacements, pour les plus jeunes, **les distances à parcourir sont un vrai frein**. (En deux roues, il est difficile de faire 30 / 35 km matin et soir pour un apprentissage par exemple).





I. Contexte (suite)

De plus, **les petits logements** sur le territoire sont **en nombre insuffisants**.
Des emplois ne sont pas couverts du fait de cette problématique habitat dispersé, la mobilité étant indispensable pour accéder à la formation et à l'emploi.

L'accès à l'emploi ou à la formation dépend de la mobilité (acceptable en temps et financement à y consacrer) mais aussi de **l'accès au logement en proximité**.





II. L'articulation avec les principaux dispositifs existants

Il existe sur le territoire une **résidence sociale avec 21 logements** (T1 et T1 bis), gérée par ADOMA. Le public jeune n'est pas prioritaire et la résidence est basée à Louhans.

L'association Le Pont gère des **logements en urgence** (SHRS) mais les réponses pour les jeunes en rupture sont, en général, trouvées dans les villes voisines.

Il n'existe **pas de système permettant** pour accéder à une formation de 4 mois ou un emploi de 2 mois **d'accéder de manière temporaire à un logement.**





II. L'articulation avec les principaux dispositifs existants

Une **concertation locale de l'habitat** mise en place par le Département permet de proposer principalement avec les bailleurs publics des accès à des logements (en général des ménages).

Action Logement est un partenaire pour l'accès au logement des jeunes.

Les **bailleurs publics** proposent très peu de petits logements sur l'ensemble du territoire.





III. Les objectifs de l'action "1 jeune, 1 logement, 1 avenir"

L'action vise à **mettre à plat les besoins en terme d'accès à un logement autonome sur l'ensemble du territoire concerné, pour permettre aux jeunes de se rendre à une formation, à un emploi et de pouvoir sécuriser un accès à un logement autonome, adapté à leur situation (taille, budget, coût énergétique et localisation adaptée).**

La problématique vise, sur l'ensemble du territoire concerné, à **proposer des solutions adaptées** (en terme de type de logement, de taille, de localisation), avec le soutien des collectivités locales (EPCI et communes).





IV. Le déroulé de l'action

Cette action passe par une première étape d'**état des lieux**, puis par le **repérage de type de préconisation d'actions**, pour ensuite construire un **programme à l'échelle du territoire** (avec l'appui et l'engagement des collectivités en compétence, des partenaires du logement, des partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion, avec le soutien des pouvoirs publics Etat, Département).





IV. Le déroulé de l'action (suite)

Il est fait appel à un **cabinet d'études spécialisé dans le logement** et ayant déjà une connaissance d'une vaste partie du territoire.

La **Mission Locale de la Bresse Louhannaise** intervient pour **articuler** le travail produit par le **cabinet** avec les **acteurs** du territoire et les **opérateurs logement**.

Une **intermédiation avec les jeunes** demandeurs est également prévue pour les rapprocher des services et outils existants. Cette démarche alimente également le travail du cabinet.





V. L'innovation au coeur de l'action

Nous prévoyons d'**interroger les jeunes en insertion professionnelle** sur les problématiques rencontrées (mobilité - logement) et pour penser comment réduire les questions de mobilité par l'accès à un logement adapté, en partant de leur témoignage.

Cette étape pourra démarrer avec un **questionnement large** (via les réseaux sociaux, par questionnaire). Nous pourrions constituer aussi un **panel** de jeunes auxquels seront présentées des préconisations sous forme d'actions concrètes, de solutions pour recueillir leurs **avis**.





V. L'innovation au coeur de l'action (suite)

Des **ateliers collectifs** seront conduits, auxquels nous pourrions convier les jeunes du panel, également des jeunes en dispositif CEJ, et confrontés à ces freins mobilité - logement.

Nous pourrions aussi solliciter l'**agence économique de la Bresse** et un panel d'entreprises confrontées à des difficultés de recrutement du fait des questions croisées mobilité / logement des jeunes.





V. L'innovation au coeur de l'action (suite)

Nous sommes en contact avec les **services RH d'entreprises** sur le territoire, qui sont demandeuses de réponses à construire, pour permettre des recrutements sur le territoire. Nous prévoyons des rencontres avec ces responsables pour faire un **état des lieux** rapide de leurs constats et demandes, à croiser avec les communes d'implantation des entreprises.

Exemples : L'entreprise BIGARD à Cuiseaux se renseigne sur les logements de proximité pour y installer des salariés. Pour la Mission locale, certains recrutements n'aboutissent pas du fait de l'éloignement géographique des jeunes.





V. L'innovation au coeur de l'action (suite)

La Mission locale effectuera un **relevé sur les 12 mois de l'étude** des jeunes empêchés dans leur accès à un emploi, une formation, un dispositif, du fait, au départ, d'un frein à la mobilité, pour identifier avec chacun d'eux si une réponse en terme de logement (temporaire, dans certains cas) pourrait permettre l'accès à l'emploi autonome.

Nous mettrons en place ce travail de **recensement** également avec des **partenaires** de l'emploi, de la formation et de l'insertion.





VI. La gouvernance du projet

Un **comité de pilotage** réunira les **acteurs** du territoire, les **financeurs** (**Conseil régional, services de l'Etat - DDETS -, Action Logement**), **Département**, association **Le Pont, Bailleurs publics, Mission Mobilité**, représentants du **secteur économique** (agence de développement économique de la Bresse bourguignonne, RH d'entreprises), SPE avec M. le **Sous-préfet, Pôle Emploi**.

Ce COPIL suivra l'**avancée de l'étude** et les propositions de préconisations d'actions. Une réunion spécifique sera organisée avec les **4 communautés de communes** pour avancer sur une programmation territoriale sur le logement autonome des jeunes en insertion professionnelle.





VII. Le calendrier de l'action

13 avril 2022 : Réunion du 1er COPIIL Constitution d'un panel de jeunes avec des problématiques mobilité / logement sur le territoire et préconisation de solutions.

13 juin 2022 : Second COPIIL et restitution des 1ers éléments de l'étude ; choix des préconisations présentées, planification de visites sur site d'expériences en terme de logement de jeunes en milieu rural et / ou de jeunes sur des périodes courtes de logement, adaptées aux durées des situations des jeunes (stages, alternance, formation, emploi).





VII. Le calendrier de l'action (suite)

Septembre 2022 : Restitution des visites et expériences repérées. Travail d'échanges avec le panel de jeunes et première présentation aux collectivités locales et aux partenaires impliqués.

Novembre 2022 : Constitution d'un programme d'actions avec des développements adaptés selon les différents besoins « géolocalisés » : problématiques des jeunes, besoins des entreprises, questionnement des collectivités (réunion spécifique avec les 4 communautés de communes).





VII. Le calendrier de l'action (suite)

Décembre 2022 : Evaluation du projet et plan d'action pour la mise en œuvre du programme d'actions, en lien avec les collectivités.





VII. Le calendrier de l'action (suite)

Décembre 2022 : Evaluation du projet et plan d'action pour la mise en œuvre du programme d'actions, en lien avec les collectivités.





VIII. Perspectives

La démarche est construite comme un **support à la décision des collectivités, des services de l'Etat**, avec un rendu d'un programme à questions diverses, adapté au territoire, aux demandes, aux financements et engagements des partenaires du logement local.

Il est possible aussi d'envisager des **expérimentations** de type de logement jeunes à petite échelle pour mesurer la pertinence de la proposition.





IX. Financement actuels

Région Bourgogne-Franche-Comté : 32 000 €

Action Logement : 23 000 €

Etat : 20 000 €

Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' : 2 630 €





Merci de votre attention !





Contact :

Richard VALENTE, Directeur Mission Locale de la Bresse Louhannaise

03.85.74.91.00 / 06.29.75.78.68

richard.valente@milobfc.fr

Retrouvez toutes les infos de la Mission Locale de la Bresse Louhannaise sur

www.milobl.fr

